

CANADA

TREATY SERIES 123, 45

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au
Haut Commissaire du Royaume-Uni*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 14 août 1951.

N° E-57

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 41, en date du 27 juillet 1951, relative à l'Accord sur l'impôt sur le revenu entre le Canada et le Royaume-Uni et ainsi conçue:

(Voir Note I)

"J'ai l'honneur de
.....l'extension de cet Accord."

2. Le texte de la note précitée rencontre l'agrément du Gouvernement canadien et j'ai l'honneur de vous confirmer que la note visée et la présente réponse seront considérées comme consacrant l'accord de nos deux gouvernements portant que l'Accord relatif aux doubles impositions, tel qu'il est modifié, s'appliquera aux territoires désignés à compter du soixantième jour qui suivra le 27 juillet 1951.

3. Je suis également en mesure de vous faire savoir que le Gouvernement canadien ne voit pas d'objection à ce que cet échange de documents soit publié dans la *London Gazette* et qu'un communiqué approprié sur le sujet soit remis aux journaux du Royaume-Uni. Pour leur part, les autorités canadiennes se proposent de publier cet échange de notes dans la *Gazette du Canada* et de remettre aux journaux canadiens un bref communiqué sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Haut Commissaire,

Votre obéissant serviteur.

A. D. P. HEENEY,
Pour le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures.

Instrument de ratification
enregistré au Bureau
du B.I.E. le 23 août 1951.

En vigueur pour le Canada le 24 août 1951